

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.056

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 février 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : néant

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **FIXATION DES TARIFS DE DROIT DE PLACE POUR LES TERRASSES
ET ETALAGES DURANT L'ANNEE 2010**

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé d'approuver la revalorisation des tarifs de droit de place pour les terrasses et étalages à hauteur de 3 % pour l'année 2010, comme suit :

A. Par m² annuel ou fraction de m² annuel sur trottoir avec autorisation

Terrasses non fermées et étalages

. 1 ^{ère} catégorie	37,45 €
. 2 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	37,45 €
. Restauration	47,40 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 3 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	42,45 €
. Restauration	55,50 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 6 ^{ème} catégorie	26,80 €

Terrasses non couvertes avec occupation du domaine public

Permanente

. 1 ^{ère} catégorie	42,60 €
. 2 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	42,60 €
. Restauration	52,55 €
(tout commerce dont le code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 3 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	47,60 €
. Restauration	60,65 €
(tout commerce dont le code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 6 ^{ème} catégorie	31,95 €

Terrasses couvertes et fermées

. 1 ^{ère} catégorie	116,90 €
. 2 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	116,90 €
. Restauration	148,00 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 6 ^{ème} catégorie	79,80 €

Terrasses du Front de Mer

. 4 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	103,40 €
. Restauration	125,20 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 5 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	92,50 €
. Restauration	114,35 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	

B. Par m² ou fraction de m² par journée d'occupation à défaut d'autorisation

Terrasses non fermées et étalages

. 1 ^{ère} catégorie	37,45 €
. 2 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	37,45 €
. Restauration	47,40 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 3 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	42,45 €
. Restauration	55,50 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 6 ^{ème} catégorie	26,80 €

Terrasses non couvertes avec occupation du domaine public permanente

. 1 ^{ère} catégorie	42,60 €
. 2 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	42,60 €
. Restauration	52,55 €
(tout commerce dont le code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 3 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	47,60 €
. Restauration	60,65 €
(tout commerce dont le code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 6 ^{ème} catégorie	31,95 €

Terrasses couvertes et fermées

. 1 ^{ère} catégorie	116,90 €
. 2 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	116,90 €
. Restauration	148,00 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 6 ^{ème} catégorie	79,80 €

Terrasses du Front de Mer

. 4 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	103,40 €
. Restauration	125,20 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	
. 5 ^{ème} catégorie	
. Hors restauration	92,50 €
. Restauration	114,35 €
(tout commerce dont le Code APE est compris entre 55.10Z et 56.30Z)	

. Que le classement des voies de ROYAN par catégorie est défini comme suit :

1^{ère} catégorie – Avenue de Pontailac – Esplanade de Pontailac - Rampe Torchut – Galeries Commerciales – Bld de la Grandière – Place Foch – Rue Gambetta – Bld de la République – Bld Briand – Place Charles de Gaulle – 4^{ème} Zouave – Bld Frédéric Garnier jusqu'à la limite de St Georges de Didonne.

2^{ème} catégorie – Les « U »

3^{ème} catégorie – Toutes les terrasses non couvertes situées sur le Front de Mer et le baladoir

4^{ème} catégorie – Immeubles du Front de Mer

5^{ème} catégorie – Immeubles du Front de Mer situés face au Square du 8 Mai 1945

6^{ème} catégorie – Toutes les autres voies de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,
- VU l'avis de la Commission du Commerce du 16 Février 2010,

DECIDE

- d'approuver les tarifs de droit de place pour les terrasses et étalages durant l'année 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 1^{er} mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué
Bernard GIRAUD